

PELTRE



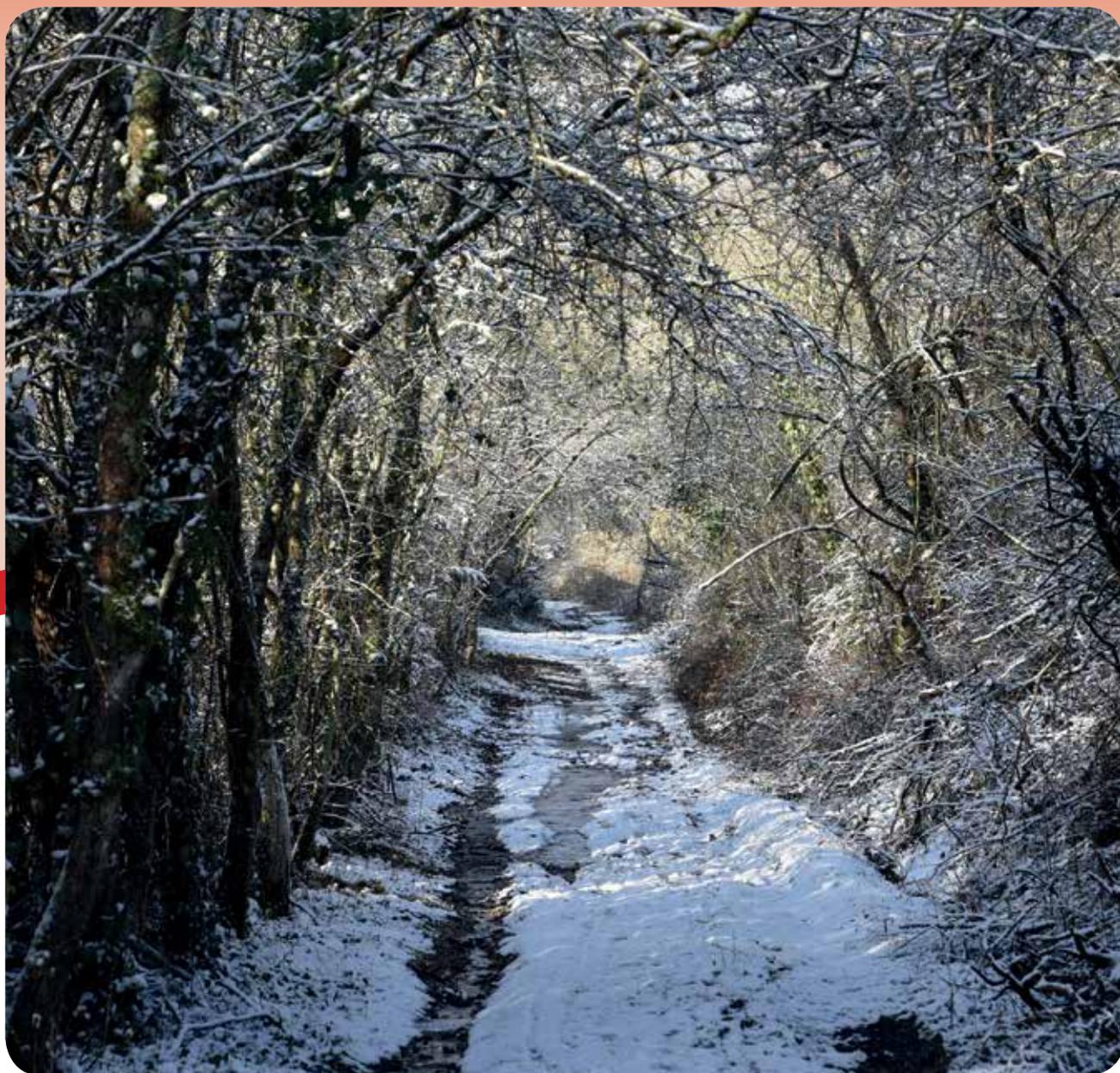
Infos



JANVIER 2024

56

BULLETIN MUNICIPAL





Sommaire

EDITO DU MAIRE

→ CADRE DE VIE

- P 5** - Urbanisme : des précisions nécessaires
- P 7** - Participation citoyenne
- P 8** - Cérémonie d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie
- P 8** - Passation de commandement à l'Unité Opérationnelle;
- P 9** - Illuminations et décorations de Noël
- P 10** - Maisons fleuries, décorées et illuminées : palmarès 2023
- P 12** - Défilé St Nicolas
- P 13** - Vœux du maire
- P 14** - Repas des séniors

→ VIE CULTURELLE

- P 15** - Concert de Noël
- P 15** - Concert du Conseil de Fabrique

→ VIE SCOLAIRE

- P 16** - Visite du Père Noël dans les écoles

→ VIE MUNICIPALE

- P 17** - Comptes Rendus des Conseils Municipaux

→ VIE ÉCONOMIQUE

- P 20** - Société Diamant Evolution
- P 21** - Travailleurs transfrontaliers

→ INFOS

- P 22** - Hommages
- P 24** - Etat civil : naissances, décès
- P 24** - Agenda des manifestations



**Directeur de la publication
et coordination :** Walter KURTZMANN

Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT, Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

Photographies :

Jacques DEVAVRY, Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Jean-Marc RACHULA

Conception et Impression : TEKPRESSE (57)
tekpresse@orange.fr

Tirage : 1 000 exemplaires

Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC



Citius Altius Fortius Communiter!

« **Plus vite... plus haut... plus fort... ensemble !** » C'est avec ces mots de la devise des jeux olympiques qui rassembleront le monde entier dans notre pays en 2024 que je vous souhaite une bonne et heureuse année !

Je vous présente, en mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux et vous souhaite une très belle année 2024, ainsi qu'à tous vos proches ! Que l'année nouvelle vous conserve en bonne santé, qu'elle vous permette de vous épanouir et de partager des moments heureux avec celles et ceux que vous aimez.

2023 a été une année difficile avec l'impact fort de l'inflation sur notre pouvoir d'achat, nous contraignant indiscutablement dans notre consommation quotidienne.

2023 a été également marquée par des tensions vives dans la société : la réforme des retraites, la guerre en Ukraine qui fête tristement son premier anniversaire, les émeutes urbaines de fin juin dans toute la France et la destruction de nombreux bâtiments publics, l'attaque du Hamas contre Israël qui, en représailles, a déclaré une guerre dans la bande de Gaza et les attentats islamiques des 3 octobre et 2 décembre.

Dans cette période difficile que nous traversons, nos services publics communaux sont restés d'un très bon niveau. Notre principal objectif est de vous accompagner au mieux dans votre vie quotidienne, en rendant un service public de qualité avec des horaires d'ouverture de la mairie adaptés pour tous et l'excellence dans l'accueil.

Une nouvelle page de notre vie s'est ouverte.

Certains pessimistes l'ont déjà tramée en noir obscur.

Il se trompent !

Il n'y a de vie que dans le partage de l'espérance avec les autres.

Avec la volonté créative, l'effort et la qualité de nos actes, le meilleur, c'est demain et il est entre nos mains.

En ce début d'année, il est essentiel de nourrir l'espoir.

Espoir que 2024 soit une année où la paix, la compréhension et le respect règnent sur notre monde. Espoir que chacun puisse trouver le bonheur dans sa vie quotidienne, que les difficultés s'atténuent et que la solidarité continue de tisser des liens plus forts au sein de notre communauté.

Dans un contexte national et international brutal, anxiogène et excessif, PELTRE est, pour nous tous, un cocon apaisé qui, loin de la frénésie du quotidien, nous offre une douceur de vie qui est notre joyau commun.

Son maintien à la 4^{ème} place (sur 11 128 communes dans la strate 500-2 000 habitants) du classement des « Villes et Villages où il fait bon vivre » en est une des preuves.

Soyez assurés qu'avec toute l'équipe qui m'entoure, nous poursuivrons notre office avec passion et, encore et toujours, une énergie débordante; débordante de belles ambitions pour PELTRE, pour vous.

L'année qui vient de s'achever a été riche en projets pour notre commune.

2024 continuera avec le même élan, avec la même énergie, avec le même enthousiasme.

Du fond du cœur, une nouvelle fois, je souhaite à chacune et à chacun une excellente année 2024 !

Walter KURTZMANN
Votre maire

Urbanisme : des précisions nécessaires

L'enquête publique du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Eurométropole de Metz s'est terminée le 1^{er} décembre. Après un article paru dans la presse locale et des publications alarmistes sur les réseaux sociaux, il paraît utile d'apporter quelques précisions sur les dispositions prévues dans ce document pour la commune de Peltre.

Depuis la fin de l'enquête publique, les 3 commissaires enquêteurs rédigent un rapport contenant leurs avis et les remarques et demandes exprimées lors de l'enquête qui seront étudiées par la Métropole et les communes et, le cas échéant, pourront être intégrées au projet de PLUi.

La version finale du PLUi sera ensuite approuvée par le Conseil Métropolitain.

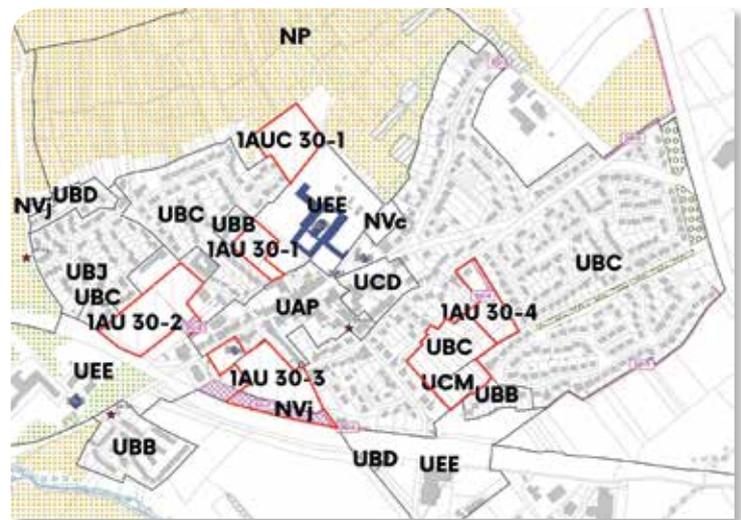
Qu'est-ce qu'il y a dans ce PLUi ? Comment ces règles ont-elles été arrêtées ?

Le PLUi exprime une ambition pour le développement du territoire de l'Eurométropole de Metz dans les 10 à 15 prochaines années, en veillant à un juste équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie (patrimoine bâti et paysager, espaces agricoles, ressources naturelles telles que l'eau et le sol). Il a pour objectif de simplifier les règles générales d'utilisation du sol qui s'appliquent à tout projet de construction et à les harmoniser à l'échelle intercommunale.

Ce document comprend également 130 zones de projets appelées "Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)".

Ces OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une commune en termes d'aménagement d'une zone ou d'un quartier et définissent en particulier les conditions garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone.

Le PLUi s'appuie sur les PLU existants de 43 des 46 communes de Metz Métropole.



CINQ OAP ONT ÉTÉ DÉFINIES POUR PELTRE, DONT TROIS EN CŒUR DE VILLAGE POUR DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS.

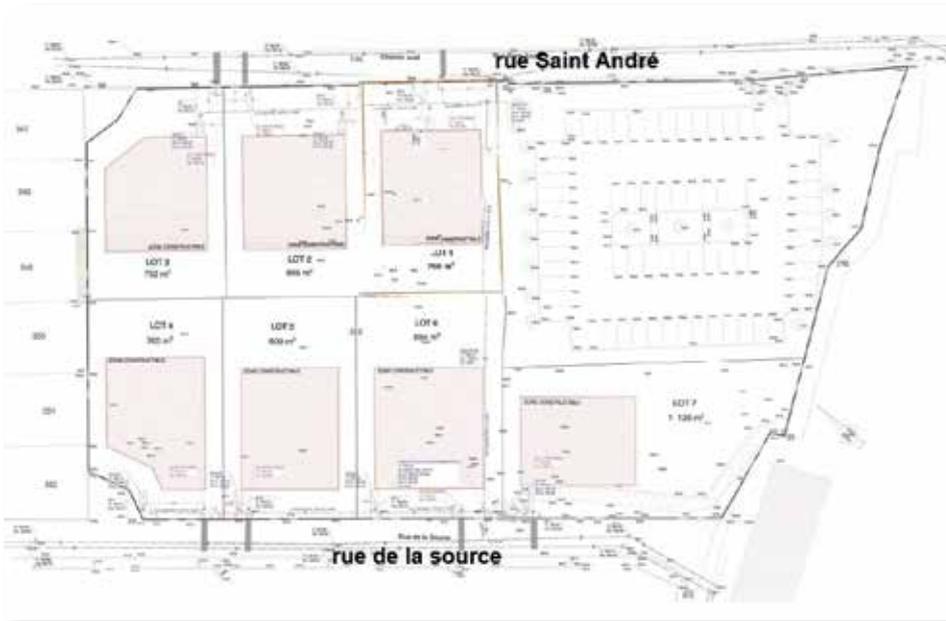
1. OAP N°1 DU PLU (ZONE 1AU 30-3 DU PLUi) : RUE DAUBRÉE - 55 LOGEMENTS SUR L'ANCIEN TERRAIN DE FOOT ET LE PRESBYTÈRE

Dans la continuité du cœur ancien du village, l'ancien terrain de foot d'entraînement d'une surface 1,78 ha a été fléché pour accueillir 55 logements (soit une densité de 31 logements/ha dont 1/2 de logements intermédiaires, 1/4 collectifs, 1/4 de maisons individuelles, avec un minimum de 10 % de logements sociaux et une maison médicale). Une connexion sur la rue de Gargan depuis le jardin du presbytère pour une liaison vers la rue Daubrée et la création d'un carrefour sécurisé sont prévus dans l'opération. Le jardin du presbytère serait réaménagé en parc et les arbres et haies le long de la voie ferrée seront conservés. Un large espace vert est prévu au centre des habitations et des jardins partagés pourraient être aménagés.





CADRE DE VIE



2. OAP N°2 DU PLU (ZONE 1AU 30-1 DU PLUI): RUE DE LA SOURCE ET RUE SAINT ANDRÉ - 7 LOGEMENTS

La congrégation des sœurs de la Providence de Saint André a obtenu depuis le 8 janvier 2019 un accord pour une division parcellaire d'un terrain en friche de 0,55ha situé dans le tissu urbain, à proximité du lotissement Le Coteau.

Sept maisons individuelles seront construites sur cet espace, le parking privé du couvent et ses arbres étant conservés. La vente des parcelles a débuté depuis environ un an. Un permis de construire a été délivré fin septembre 2023 et un autre est en cours d'approbation.

3. OAP N°3 DU PLU (ZONES UBC+UCM ET 1AU 30-4 DU PLUI) : RUE DAUBRÉE ET RUE DES ROUAUX – 43 LOGEMENTS

Cette OAP concerne une zone d'une surface totale de 2,7 ha dont 2,26ha appartenant à la société SOLORIM (C. RIZZON) et 0,44 ha à des particuliers. Elle est située entre les deux fronts urbains pavillonnaires de la rue Daubrée et de la rue des Rouaux. L'opération porte le nom Lotissement « Les Longions ».

La société SOLORIM a obtenu depuis 2019 un permis d'aménager pour construire 19 maisons individuelles sur des parcelles de 4,7 à 7,2 ares et deux immeubles collectifs sur deux parcelles de 18,42 et 19,17 ares. Une zone humide qui a été identifiée lors des études de faisabilité sera préservée et un espace vert sera créé puis rétrocédés à la commune en fin d'opération.

Les travaux de création des voies et réseaux divers commenceront début mars 2024 pour se terminer à mi-août 2024.

Sur la partie 1AU 30-4 de l'OAP constituée essentiellement d'arrière de jardins des lotissements existants, les élus ont décidé d'autoriser seulement la construction de maisons individuelles (soit, compte tenu de la surface disponible, + /- 9 maisons).



Urbanisme : des précisions nécessaires

4. OAP N°4 DU PLU (ZONE 1AUC 30-1 DU PLUI) : ALLÉE DU CLOÎTRE – 8 LOGEMENTS

Cette zone en extension de l'enveloppe urbaine se situe à l'extrémité Nord de l'allée du Cloître. Sur un terrain d'une superficie de 1,16 ha appartenant également à la congrégation des sœurs de la Providence de Saint André, huit maisons individuelles seront construites pour finaliser l'opération « Le Coteau » et aménager cette rue qui se termine actuellement en cul de sac. Le permis d'aménager a été déposé le 14/08/2023 et est en cours d'instruction par les services de la métropole.



5. OAP N°5 DU PLU (ZONE 1AU 30-2 DU PLUI) : RUE DES VIGNES : 20 LOGEMENTS

Sur 2,3 ha, toujours au cœur du village, cet aménagement avait été imaginé pour permettre la reconversion du stade de foot et anticiper la reconversion des terrains de la salle des fêtes en cas de démolition et de relocalisation dans un autre quartier du village. Le projet de construction d'une vingtaine de logements (dont 10 % de logements sociaux), permettrait aussi d'améliorer les liaisons et les mises en relation avec les différents équipements (mairies, écoles, stades). Le projet prévoyait aussi le renforcement et la création de plusieurs trames vertes.

Toutefois, entre le début de l'écriture du PLUi qui s'appuie sur le PLU existant de la commune et le début de l'enquête publique, la situation a bien évolué. Si l'OAP figure bien dans le PLUi, elle n'est plus d'actualité.

En effet, lorsqu'en 2017, le PLU a été rédigé, le club de football était en difficulté et son président avait indiqué aux élus qu'à court terme, il pourrait disparaître. Cette OAP avait donc été imaginée dans cette hypothèse.

Heureusement, le club a retrouvé un nouveau dynamisme et cette OAP sera supprimée lors de la

prochaine révision du PLUi qui pourrait intervenir dès 2025 pour tenir de compte de la révision du SRADDET Grand Est (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et du SCOT-AM (Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine).





Participation citoyenne

Depuis la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2016, il a été décidé d'inscrire la commune dans le dispositif « **participation citoyenne** » proposé par la Gendarmerie, en développant un réseau d'habitants volontaires et en menant des actions d'information.

Ce dispositif a pour but de lutter contre les phénomènes de délinquance par l'application d'une approche territoriale de la sécurité.

Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer une mode d'information novateur des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents d'une même rue ou d'un quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et/ou des biens dont ils seraient témoins.

Bien entendu, ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il renforce le rôle du Maire en tant que pivot de la politique de prévention de la délinquance.

Une présentation annuelle du bilan du dispositif a été réalisée le 26 octobre dernier par le Maire et le Major RABACHE, représentant de la brigade locale de Verny afin de porter à la connaissance des voisins vigilants, les évolutions de la délinquance dans la commune.

	INTERVENTIONS		DÉLINQUANCE	
	2022	2023	2022	2023
Nombre total	135	124	Nombre total d'atteintes aux biens 38	21
Dont différents ou violences intrafamiliales	3	8	Dont cambriolages 7	11
Dont accidents de circulation routière	14	5	Dont vols liés aux véhicules 15	1
Dont tapages	7	9	Destructions et dégradations 8	2
Dont divagations	1	1	Dont dépôts d'ordures ou de déchets 1	0
Dont ivresses publiques et manifestes	1	0		

LA PARTICIPATION CITOYENNE



Un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) en lien avec les Forces de sécurité de l'État (FSE) pour :

- développer une culture de la sécurité auprès des habitants et susciter l'adhésion,
- renforcer le contact entre les forces de sécurité de l'État et la population,
- compléter des actions locales de prévention de la délinquance.



Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le préfet, le maire et les FSE.



Le maire et les FSE animent ce réseau en sensibilisant les citoyens référents :

- aux postures de vigilance,
- aux gestes de prévention,
- aux réflexes à développer pour relayer l'information.

Hommage aux “morts pour la France” de la guerre d’Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Depuis 2003, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France pendant la guerre d’Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, y compris à ceux qui sont tombés après le cessez-le-feu du 19 mars 1962.

Par anticipation, c’est dimanche 3 décembre qu’une cérémonie s’est tenue au Monument aux Morts pour la journée nationale d’hommage aux “morts pour la France” de la guerre d’Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie en présence de Mme Zimmermann, conseillère départementale, de Pascal Huber, maire de Chesny, du maire et des conseillers municipaux de Peltre, des représentants de l’UNC Val Saint-Pierre, des porte-drapeaux et des jeunes du CMJ.

Un détachement des sapeurs-pompiers de l’Unité Opérationnelle de Peltre participait également à la cérémonie.



Passation de commandant à l’Unité Opérationnelle de Peltre

Samedi 18 novembre, en présence de Christine Herzog, sénatrice de la Moselle et conseillère départementale et de Gaston ADIER, maire de CARLING et 1^{er} vice-président du SDIS représentant le Président du Conseil départemental et de conseillers municipaux (le maire souffrant du COVID 19 était empêché) a eu lieu à **la passation de commandant de l’Unité Opérationnelle de PELTRE.**

Le contrôleur général François VALLIER, chef de corps et directeur départemental du SDIS de la Moselle a confié le commandement de l’unité opérationnelle au capitaine Fabien KETTENHOVEN, qui succède au capitaine Quentin SPIESS devenu commandant de la 5^{ème} compagnie d’incendie et de secours METZ-ORNE.

Au cours de son allocution, la sénatrice Christine Herzog a tenu à souligner sa gratitude et sa reconnaissance, ainsi que celle de tout un département, à nos sapeurs-pompiers, qui sont nos héros du quotidien et sont en première ligne pour venir en aide, pour sécuriser, pour sauver.



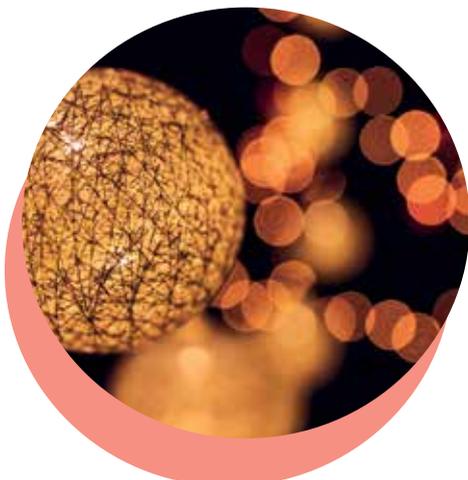


Illuminations et décors de Noël

A l'heure où paraît ce bulletin, elles auront sûrement disparu...

Les illuminations et décorations de Noël ont été installées courant du mois de novembre pour colorer notre village, comme un peu partout en France à cette époque de l'année. Depuis 4 ans, suite à un appel d'offre, nous faisons appel aux services d'UEM pour la fourniture, la pose et la dépose des luminaires de fin d'année. Grâce à la basse consommation des ampoules Led et l'économie du coût de l'électricité, nous avons ainsi augmenté le nombre de décorations et en installer un peu plus dans le village. Néanmoins, le budget de ce poste s'élève à 10 000 €, hors consommation d'énergie. Moins lumineux, mais plus colorés, les sujets variés installés par notre équipe municipale ont également ravi petits et grands.

Pilotés par Iulian PARASCHYV, nos agents techniques ont fabriqué les personnages et objets, et mis en place les diverses scénettes en bordure de la route de Gargan. Un grand merci à eux pour leur engagement à embellir notre village pour cet événement, mais également pour l'année à venir.



Maisons fleuries, décorées et illuminées : palmarès 2023

Ces concours organisés tous les ans, sont ouverts à toutes et à tous. Ils permettent de récompenser les efforts des habitants en faveur de l'embellissement du village et contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

MAISONS FLEURIES :

- * Mme SCHMITT 34 rue du Petit Canton,
- * Famille D'ERAMO 7 rue du Grand Pré,
- * Famille MOURRA 15 rue de la Source.

Pour s'adapter aux nouveaux enjeux climatiques, le jury a privilégié un fleurissement économe en eau selon des pratiques respectueuses de l'environnement.

MAISONS DÉCORÉES :

- * Famille HOFFMANN 31 rue de Chesny,
- * Famille AUZOU LEFEVRE 33 rue des Longions,
- * Famille LO CIGNO 46 rue des Rouaux.

MAISONS ILLUMINÉES :

- * Famille HENRY 6 rue de la Cour Haute,
- * Famille RECHENMANN 70 rue de Gargan,
- * Famille DAUPHIN 14 rue des Rouaux.



M^{me} SCHMITT



FAMILLE D'ERAMO

*Nous félicitons
les heureux gagnants !*



FAMILLE AUZOU LEFEVRE



FAMILLE HOFFMANN



FAMILLE MOURRA



FAMILLE DAUPHIN

Saint-Nicolas 2023

Samedi 2 Décembre, c'était la fête à Peltre avec la venue de Saint Nicolas, fête organisée par l'Association Familiale de Peltre en collaboration avec la Mairie et les Pep Lor'est.

Après la traditionnelle remise des clés du village par Monsieur le Maire, une centaine d'enfants, un lumignon à la main, et accompagnés par leurs parents et grands-parents, ont suivi le char de Saint Nicolas en défilant dans les rues du village au son de la musique de Noël.

Il était également là ! Père Fouettard bien sûr, muni de ses sarments pour distribuer quelques remontrances.

La fête s'est poursuivie au CSE « Les PELTIOS » avec la distribution de sachets de friandises.

Les enfants ont également dévoré la brioche que l'Association a distribuée et le vin chaud a été très apprécié par les parents.

Une séance photo a permis de garder un souvenir du passage de Saint Nicolas pour 2023.

La musique a accompagné la fin de la journée.

Une nouvelle photo dans l'album pour se souvenir de ce moment et de cette tradition.



Vœux du maire le 12 janvier 2024

M. Walter Kurtzmann, Maire de Peltre et le conseil municipal ont été ravis de recevoir les habitants de Peltre pour la traditionnelle cérémonie des vœux le vendredi 12 janvier.

C'est environ 100 personnes représentant les associations de la commune, le Capitaine de la caserne des sapeurs-pompiers, les directrices des écoles publiques et privées, la directrice de l'IFSI, les nouveaux habitants, l'équipe technique et administrative de la commune, les membres du Conseil Municipal des Jeunes et les lauréats des concours qui ce jour sont réunis à la salle des fêtes pour recevoir les vœux 2024.

M. Jean Michel Guerné, 1^{er} adjoint a ouvert la cérémonie des vœux en dressant le bilan des actions menées par l'équipe municipale au cours de l'année 2023 :

- Poursuite de l'aménagement de la rue de Gargan,
- Travaux de l'église pour donner suite aux dégâts causés par la foudre,
- Réalisation de nouveaux espaces de jeux pour les enfants,
- Etudes de structure (fondation et toiture) de la maison du 6 rue de Chesny en préalable à sa réfection,
- Etudes de structure du presbytère afin de réhabiliter le bâtiment,
- Acquisition de tableaux connectés et ordinateurs pour les 2 écoles publiques.

M. Walter Kurtzmann a ensuite présenté ses vœux en faisant référence aux JO de 2024.

M. le Maire a rappelé les 3 valeurs fondamentales de l'olympisme afin qu'elles soient notre guide tout au long de cette nouvelle année.

- L'excellence afin de toujours se dépasser et de pouvoir apporter à nos concitoyens le meilleur des services ;
- Le respect des personnes et des biens afin de pouvoir bien vivre ensemble ;
- L'amitié.

POUR 2024, L'ACTION DU CONSEIL SERA CENTRÉE AUTOUR DE 4 PROJETS :

- La mise en place de la vidéo protection,
- La rénovation du presbytère,
- L'atelier municipal,
- La phase 3 de l'aménagement de la rue de Gargan.

A l'issue de la cérémonie, il a été remis les prix des maisons fleuries, des maisons décorées et des maisons illuminées.

Toutes les personnes présentes ont pu poursuivre la soirée par un moment convivial d'échanges de vœux et de rencontres chaleureuses.



Repas des séniors

Moment de convivialité par excellence, le repas des Seniors a réuni plus d'une centaine de personnes, ce dimanche 21 janvier.

Après l'allocution de Monsieur le Maire et de Madame Marie-Jo Zimmerman, conseillère départementale, un repas gastronomique élaboré par "Gall" traiteur, servi par la dévouée équipe Municipale et les bénévoles, a ravi les papilles de chacun. C'est entre chaque plat que les aînés "Au top " se sont adonnés à la danse au rythme d'une musique proposée par l'orchestre KEEP COOL.

Cette journée, très appréciée de tous, est un formidable vecteur pour de chaleureuses retrouvailles. C'est un beau moment de partage tant attendu par tous.

Quel bonheur pour l'équipe municipale de voir autant de sourires et de bonne humeur sur les visages de nos aînés. Merci à vous tous pour votre enthousiasme, rendez-vous à l'année prochaine.

Les personnes n'ayant pu y participer ou n'étant pas disponibles ce jour n'ont pas été oubliées, des bons d'achat d'une valeur de 28 euros leur seront remis en main propre ou seront tenus à leur disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.





Concert de Noël

Le 9 décembre, au profit du téléthon, la municipalité a offert aux habitants de Peltre un moment magique.

Sur la place de la mairie, les brûlots sont attisés, aux fenêtres les bougies sont allumées, déjà flottent dans l'air les senteurs sucrées et réconfortantes de Noël.

En l'église Notre Dame, les chants traditionnels de Noël interprétés par le chœur Crescendo de Bouzonville, repris par l'assemblée, vont nous enchanter et faire de ce moment un instant joyeux et chaleureux.

Pour clore la soirée, c'est ensemble autour des brûlots que nous avons partagé les traditionnels vin chaud, chocolat et friandises.

A l'issue de cette soirée, les dons récoltés (327 € de vente d'objets et dons collectés lors du concert, 150 € de dons du chœur Crescendo et 150 € de dons de la commune) seront reversés à la recherche médicale pour les maladies génétiques et neuromusculaires, pilotée par l'AMF Téléthon.



Concert de l'Épiphanie



L'église était comble pour le magnifique concert de l'Épiphanie organisé, dimanche 7 janvier, par le Conseil de Fabrique avec la chorale Jubilatío sous la direction de Malou Diomède.

Le chœur était accompagné de Marie-Aurore Picard au clavier, de Sébastien Merlès à la flûte de pan, de Marcel Salière à la mandoline et de d'Alexander Thibault à l'alto.

Les fonds récoltés d'un montant de 1 545 € sont destinés à couvrir les frais restant à la charge du Conseil de Fabrique pour la réparation de l'église suite à l'impact de foudre du 5 août 2022



Visite du Père Noël dans les écoles

Ce n'est pas la neige qui a accueilli le bonhomme rouge le plus connu au monde, mais une pluie fine et froide en ce vendredi 22 décembre.

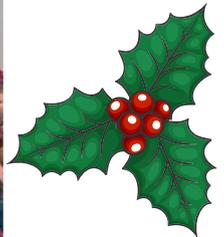
Le père Noël s'est d'abord déplacé à l'école maternelle pour le plus grand plaisir des enfants. Après avoir entendu les chants de Noël interprétés par les enfants, les petits ont reçu des cadeaux...

Les plus jeunes d'entre eux étaient très impressionnés mais le Père Noël a su les rassurer pour que cette rencontre reste mémorable.

Ensuite, ce fut au tour des enfants de l'école élémentaire d'échanger avec le père Noël et de recevoir un présent.

C'était le dernier jour d'école pour tous les enfants, et ils ont beaucoup apprécié ce moment de joie et de partage.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris l'année prochaine et les enfants ont tous réaffirmé au Père Noël qu'ils seraient encore plus sages que cette année...





Retour sur les conseils municipaux des 23 novembre et 14 décembre 2023

→ PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « SAREMM »

Le Conseil Municipal approuve la prise de participation de la Commune au capital de la Société Publique Locale « SAREMM » et désigne M. GUERNE Jean-Michel comme représentant titulaire et M. TILLEMENT Vincent représentant suppléant.

Pour information, la « SAREMM » pilote l'aménagement des quartiers d'habitat et des parcs d'activités économiques structurant la métropole messine, exclusivement pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales qui composent son actionnariat. Elle gère également la construction de bâtiments et d'équipements publics pour ces mêmes collectivités.

→ RYTHMES SCOLAIRES – ORGANISATION POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la dérogation concernant l'organisation de la semaine sur 4 jours au sein des écoles maternelle et élémentaire publiques concernées à compter de la rentrée scolaire 2024.

Cette décision corrobore la volonté exprimée par les membres des deux Conseils d'écoles et la volonté des parents d'élèves.

→ CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES ET À LA B.C.D. POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2024, les subventions suivantes :

- **1 720 €** à l'école maternelle (effectif 2023 : 43 élèves soit 40 € par élève) ;
- **1 917 €** à l'école élémentaire (effectif 2023 : 71 élèves soit 27 € par élève) ;
- **400 €** à la Bibliothèque Centre de Documentation de la commune.

→ CONCESSION FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE ET ALVÉOLE DU COLUMBARIUM POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2024 les tarifs des concessions funéraires au cimetière et des alvéoles au columbarium en vigueur sur 2023.

Pour rappel : TARIFICATION 2023 DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

(Pas d'augmentation tarifaire)

- **60 €/m²** pour une concession au cimetière de 30 ans ;
- **1 500 €** le prix d'une alvéole (pour trois urnes) dans le 1^{er} et 2^{ème} columbarium (Floracube et Colysée) ainsi que dans le 5^e columbarium (Incurvé) pour 30 ans.
- **1 200 €** le prix d'une alvéole (pour 2 urnes) dans le 3^{ème} et 4^{ème} columbarium pour 30 ans.

→ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 ET DU DISPOSITIF AMBITION MOSELLE

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet de « rénovation et modernisation des équipements sportifs », pour un montant de **98 417,63 € HT** soit **118 101,16 € TTC** toutes taxes comprises et décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès de :

- M. le Sous-Préfet, représentant des services de l'État, au titre de la DETR 2024, avec un taux d'intervention de 20 à 40 % ;
- M. le Président du Conseil Départemental, au titre du dispositif Ambition Moselle à hauteur de 50 % du reste à charge du maître d'ouvrage (sans dépasser 20 % du montant total retenu comme assiettes subventionnable) ;

→ FRAIS DE SCOLARITÉ – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉS – ÉCOLE NOTRE DAME : ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT

Le Conseil Municipal, fixe à **9 296 €** la dotation à l'enseignement privé (OGEC Notre Dame) pour l'année scolaire 2023-2024.



→ SÉNIORS – BONS D'ACHATS

Le Conseil Municipal décide d'octroyer 2 bons d'achat de 10 € et un de 8 € pour tous les seniors âgés de 70 ans et plus, utilisables dans les commerces peltrois en lieu et place du repas des seniors du 21 janvier 2024.

→ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - PROJET DE CLASSE DE MER POUR LA CLASSE DE CM1-CM2 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Une subvention est attribuée au séjour des élèves de CM1-CM2 participant à la classe transplantée selon les modalités suivantes :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION EN €
0 à 500€	55
501 à 849€	45
850 à 1 249€	35
à partir de 1 250€	25

→ SUBVENTIONS

- **200 €** à l'Association les P'tites toupies à la condition que les spectacles qu'elle organise soient ouverts aux enfants de la maternelle (section des petits)
- **300 €** à l'Association ERDA

→ TARIFS DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES ET DU COUAROIL POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2024, les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes pour les particuliers, pour les associations locales et la location de la sono de la salle des fêtes, comme suit :



→ 1.SALLE DES FÊTES

QUI ?	PÉRIODE LOCATION	TARIFS	PÉRIODE LOCATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Particuliers résident sur Pelre ▪ Associations extérieures ▪ Entreprise ▪ Autres collectivités 	Week-end	510 €	La remise des clés se fera sur place le vendredi à partir de 16h00 lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lundi matin suite à l'état des lieux de sortie
	1 jour en semaine	231 €	La remise des clés se fera sur place le matin lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lendemain matin suite à l'état des lieux de sortie
	jour supp.	127 €	
	En semaine, inférieur à 5h consécutives	70 €	
	Ménage supp.	30 € / heure	La salle doit être rendue propre. Si ce n'est pas le cas, le ménage nécessaire à son rendu en état sera facturé
	Caution SDF	1.000 €	
Sonorisation	90 € 1 000 € caution		

QUI ?	PÉRIODE LOCATION	TARIFS	PÉRIODE LOCATION
Associations Peltroises	1 ^{ère} location quelle que soit la durée	GRATUITE	Du vendredi soir au lundi matin ou une journée en semaine
	2 locations suivantes	61 € la location	Du vendredi soir au lundi matin ou une journée en semaine
	Locations suivantes	116 €	Du vendredi soir au lundi matin ou une journée en semaine
	En semaine, inférieur à 5h consécutives	50€	

La gratuité est opérée pour les services internes à la commune, quelle que soit la durée.

Il est également précisé que l'ordre de réception des demandes établit l'ordre de priorité d'attribution.



→ 2. COUAROIL

QUI ?	PÉRIODE LOCATION	TARIFS	PÉRIODE LOCATION
Particuliers résidant sur Peltre	Du vendredi soir au lundi matin	110 €	La remise des clés se fera sur place le vendredi à partir de 16h00 lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lundi matin suite à l'état des lieux de sortie
	1 jour en semaine	61 €	La remise des clés se fera sur place le matin lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lendemain matin suite à l'état des lieux de sortie
	Ménage supplémentaire	30 € / heure	La salle doit être rendue propre. Si ce n'est pas le cas, le ménage nécessaire à son rendu en état sera facturé
	Caution	1.000 €	
Associations Peltroises	Location gratuite		

La gratuité est également opérée pour les services internes à la commune, quelle que soit la durée.
Il est également précisé que l'ordre de réception des demandes établit l'ordre de priorité d'attribution.

→ TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal décide **d'augmenter les tarifs de 3 % pour l'ensemble des quotients familiaux sauf celui inférieur à 500 €**. Ces nouveaux tarifs 2024 concernent l'accueil périscolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les petites vacances et les grandes vacances.

→ DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION CONCERNANT LES ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLES (ZAENR)

Pour atteindre les 32 % d'énergies renouvelables en 2030, la France doit accélérer sa production.

C'est pourquoi la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 a créé les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR), dite loi APER.

Une lettre sera adressée début janvier 2024 à l'ensemble des habitants de la commune pour les informer de la démarche de concertation.

Ainsi sont définies les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public des pièces du dossier et d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 2 au 26 janvier 2024 inclus,
- Mise à disposition du public des pièces du dossier sur le site Internet de la commune du 2 au 26 janvier 2024 inclus,
- Mise en place d'une adresse mail permettant de consigner les observations sur les dossiers disponibles en mairie et sur Internet : secretariat@mairie-peltre.fr et ce, pendant toute la durée de la concertation (du 2 au 26 janvier 2024 inclus), étant précisé que les courriels reçus devront clairement mentionnés les nom, prénom et adresse de l'émetteur

- Organisation d'une permanence publique le 17 janvier de 17h30 à 19h00 pour présenter les choix de la commune, annoncée par voie de presse et par **l'application mobile PanneauPocket**.

→ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans la limite des plafonds fixés par décret.

→ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.I.P.D. 2024 : VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal confirme sa volonté de mettre en place le système de vidéoprotection des bâtiments du village, pour un montant de travaux estimé à **150 000 € HT** et décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès de M. le Préfet de la Moselle, représentant des services de l'État au titre du FIPD 2024 ;

→ VENTE DE PARCELLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal valide la vente de parcelles de terrain classées dans le domaine privé communal d'une superficie de 1 164 m² au profit de la SCI du SOLEIL (société SEES), étant précisé que ces parcelles ne répondent pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public. Le prix de vente est fixé à 75 € le mètre carré.

→ ADHESION A LA MISSION INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

Elle permet de faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités des services communaux.

Diamant évolution - fabricant d'outils diamants et de machines de sciage et carottage

En janvier 2000, Stella et Jacques STOCKEL décident de créer leur entreprise et s'installent dans la zone d'activité de Peltre.



Pour mener à bien son activité, l'entreprise dispose d'un terrain de 2 000 m², dont 600 m² de surface couverte pour son atelier, son entrepôt et ses bureaux.



L'entreprise est spécialisée dans la fabrication et la distribution d'outils diamantés (couronnes, disques, fraises, carotteuses) et de machines de sciage pour le BTP, l'industrie et les collectivités. Elle est également capable de répondre à des demandes très spécifiques et sur mesure.

L'entreprise propose plus de 1 000 références pour le sciage du béton, le carottage, le ponçage, la découpe de carrelage et de briques, etc...

DIAMANT Evolution est une entreprise familiale. Stella se charge de la comptabilité et de la gestion de l'entreprise, Jacques son époux a pris sa retraite mais apporte toujours ses conseils. Leurs deux fils travaillent également dans l'entreprise. Nicolas est responsable de la commercialisation des produits et Cyril est chargé de

la fabrication des outils et des machines. Gaëlle, l'épouse de Cyril, est chargée de la logistique et de la gestion des commandes et des livraisons.



Pour **Diamant Evolution**, le service est primordial. Elle dispose d'un SAV efficace, elle assure également la formation des opérateurs de ses clients à la bonne utilisation de ses outils grâce à un mur d'essai installé sur le terrain de l'entreprise.

En plus des produits fabriqués par l'entreprise, **Diamant Evolution** sélectionne et distribue des produits consommables de grande qualité et d'une fabrication 100 % Européenne.

L'entreprise dispose d'un site Internet très complet qui permet de télécharger des catalogues en PDF, de visionner des vidéos de démonstration et d'un guide pratique.



DIAMANT EVOLUTION

11, rue du Ruisseau – BP 30006
ZA - PELTRE
F 57084 METZ CEDEX

Tél. : 03 87 38 29 08

contact@diamantevolution.fr

www.diamantevolution.fr

Catalogues en téléchargement :

<http://www.diamantevolution.fr/catalogue-en-ligne.html>



Travailleurs frontaliers

Comme chaque année, l'Eurométropole de Metz communique sur le nombre de travailleurs frontaliers résidant sur notre commune. Nous comptons 70 personnes au titre de l'année 2023. (12 840 en 2013 pour Metz Métropole. 21 890 en 2023, soit plus de 70.5 %)

Il est à noter que ce chiffre est similaire à celui de l'année 2020 pour notre commune, alors que sur l'ensemble du territoire métropolitain, il progresse de 17 % (source ADEM).

Pour rappel, la **Maison du Luxembourg** vous accompagne dans toutes vos démarches en relation avec votre statut de frontalier. Chaque année, une manifestation intitulée "le village des frontaliers" est organisée en présence des partenaires de l'organisme métropolitain (21 en 2023), déclinant ainsi un évènement grand public.

De plus, des webinaires sont proposés et des après-midis thématiques se déroulent au sein du local Maison du Luxembourg situé à la gare de Metz ; l'entrée est libre et sans rendez-vous !

Des réunions d'informations sur la fiscalité au Luxembourg sont également proposées sur inscription, en présentiel au siège de l'Eurométropole de Metz.

Toutes les informations "Maison du Luxembourg" sont proposées sur le site de l'Eurométropole de Metz, picto travailleur frontalier.



//// QUIZ n°1 ////

1] Quelle serait la température de la surface de la Terre sans atmosphère ?

- 18°C
- 0°C
- -18°C

2] Lequel de ces gaz produits n'est pas un gaz à effet de serre ?

- CO₂ (dioxyde de carbone)
- CH₄ (méthane)
- O₂ (oxygène)

3] Quel % de chaleur issue de l'effet de serre, l'océan a-t-il absorbé au cours des 40 dernières années ?

- 10 %
- 55 %
- 93 %

4] D'après les prévisions scientifiques, la Terre est aujourd'hui sur une trajectoire de réchauffement, à horizon 2100, de :

- +1,5°C
- +2,0°C
- +3,0°C

5] Quelle a été l'élévation du niveau des mers depuis 1900 ?

- +5 cm
- +10 à 30 cm
- +50 cm

RÉPONSES :
 1] -18°C
 C'est le phénomène de l'effet de serre naturel. Sans cet effet de serre, la température à la surface de la Terre serait de -18°C et la vie, si elle s'y avérait possible, serait fort différente. Le Soleil nous envoie un rayonnement composé d'un peu d'infrarouge visible et d'infrarouge proche. Tout comme une serre, cette couverture de gaz absorbe et retient la chaleur. En moyenne, la température à la surface de la Terre est d'environ 15 degrés Celsius.
 2] 10
 Naturellement, 99 % de notre atmosphère est constituée d'oxygène (O₂), d'azote (N₂) et d'argon (Ar) et ces gaz n'ont pas la propriété d'effet de serre. Les gaz à effet de serre ne représentent finalement que 1 % de l'atmosphère. En matière d'effet de serre, pas besoin d'être majoritaire pour avoir un impact !
 3] 93 %
 L'océan a une grande incidence sur les changements qui se produisent dans notre atmosphère. Il possède notamment une force régulatrice qui permet de ralentir les effets du changement climatique.
 4] +3°C
 Aujourd'hui, la surface de la terre s'est réchauffée globalement de +1,1°C par rapport aux moyennes historiques. D'après les prévisions scientifiques, nous sommes actuellement sur une trajectoire vers +2,5°C voire +3°C d'augmentation moyenne de la température pour 2100.
 5] De 10 à 30 cm
 Depuis 1900, le niveau des mers s'est élevé de 25 cm en moyenne et cette hausse s'accroît, cette élévation pourrait atteindre 1 m, voire plus, en moyenne globale en 2100, mettant en danger les écosystèmes et les populations.



Hommage à Henri DARRAS

Henri DARRAS naît le 28 août 1937 à FRETIN, une petite commune située au bout des pistes de l'aéroport de Lille-Lesquin dans le Nord. C'est là qu'il grandit, entouré de sa famille.

Le 2 octobre 1964, il épouse Bernadette MATHON à SECLIN (59).

De leur union, naissent Gilles (décédé en 1997 dans un accident de la route), Ghislaine et Sophie.

C'est la vie professionnelle dans l'entreprise ETDE de La Chapelle-D'Armentières qui l'amènera en Moselle. Il emménage à Peltre avec sa famille en novembre 1973 dans leur maison de la rue de Mouleux.

Il devient conseiller municipal de 1977 à 1983, sous le mandat de M. Eugène LAURENT puis de M. André MATHIS et est membre des commissions « **Aide Sociale et Ecoles** » ainsi que « **Sécurité, Circulation et Environnement** ».

Il est élu maire pour la première fois en 1983. Les habitants de Peltre, sa commune de cœur, lui renouvelleront sans interruption leur confiance jusqu'en 2001. Mû par une volonté d'aider son prochain, convaincu que les choses peuvent être changées, son investissement politique était fait d'un engagement quotidien et sans retenue, au plus près des habitants. Fervent défenseur du service public et ambitieux pour sa commune et son territoire, il fut pour Peltre, un véritable maire bâtisseur qui a participé grandement à la construction de la commune que nous connaissons aujourd'hui. Il crée la zone d'activité et négocie avec le Président du Conseil Général la suppression de la traversée de la commune par la RD155b et sa déviation par la ZAC avec un débouché sur la RD955. Il œuvrera également pour la construction de la Closerie du Potier et la mise en conformité du réseau d'assainissement de la commune.

Le 3 novembre 1994, convaincu de l'intérêt de la mutualisation des moyens des communes, il devient le premier Président de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre qu'il avait initié avec les maires de Chesny, Jury et Mécleuves, créant ici la deuxième intercommunalité de France.

Ses deux mandats de Président de la CCVSP verront la création de la déchèterie, le développement du compostage et du tri sélectif et la création du complexe sportif de Jury composé d'une salle omnisports, d'un dojo, d'une salle de danse et d'un court de tennis couvert qui accueille aujourd'hui encore 21 clubs sportifs des 4 communes.



Grâce à son investissement, la commune de Peltre bénéficie aujourd'hui d'un cadre de vie agréable avec des équipements publics de qualité et d'une vie associative dynamique. Il a contribué en quelque sorte, à faire de Peltre un village où il fait bon vivre !

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux garderont de lui le souvenir d'un homme dévoué pour sa commune et son territoire qui a mis ses compétences et sa détermination au service de l'engagement public. Ils adressent à sa famille leur profonde sympathie et lui expriment leurs condoléances les plus attristées.



Hommage

La maison mère des sœurs de la Providence de Saint André est présente à Peltre depuis 1839. C'est dire si la congrégation fait partie intégrante de la vie de la commune. En moins de trois mois, deux de ses piliers viennent de nous quitter. Si sœur Geneviève et sœur Marie-Adèle n'ont pas directement marqué la vie de notre village, elles étaient très attachées à Peltre et savaient la place que le Couvent y tient.

Sœur Geneviève BREDAR est née dans une famille profondément chrétienne, le 31 janvier 1948 à Spicheren, 2ème enfant après son frère Laurent. Élève à l'école primaire de Spicheren, elle se sent appelée à la vie religieuse et poursuit ses études au juvénat de Jouy-aux-Arches, puis au scolasticat de Peltre à partir de 11 ans. À l'entrée au noviciat en 1966, elle prend le nom de Sœur Paul Geneviève. Elle prononce ses premiers vœux en février 1968.

Après avoir enseigné 2 ans à l'école publique de Guénange, elle fut envoyée dans des établissements catholiques d'enseignement : 10 ans à Plombières-lès Bains (88) dont 5 ans de direction, 2 ans à Ozoir la Ferrière (77), 1 année d'enseignement au Prieuré de Binson à Châtillon sur Marne (51) et au Collège St Victor-Notre-Dame d'Épernay (51). De 1983 à 1994, elle assura la Direction des Collège-Lycées Notre-Dame de Peltre, puis celle de l'Institut Notre-Dame de La Providence de Thionville de 1994 à 2007.

Elle avait accepté les responsabilités que ses Sœurs lui ont confiées au sein de la congrégation : conseillère générale de 1983 à 1995, conseillère provinciale de 2002 à 2005, conseillère et secrétaire générale de 2007 à 2013, conseillère et économiste générale de 2013 jusqu'à son décès. Elle était également membre du Conseil de Tutelle de la congrégation, des Comités Diocésain et Académique de l'Enseignement Catholique, Administrateur des Associations propriétaires et gestionnaires des Établissements scolaires de la congrégation.

Très tôt, elle fut passionnée par l'histoire de la Congrégation, la vie, l'œuvre et l'héritage laissé par le Père Gapp, le fondateur de la Congrégation, qu'elle savait si bien transmettre.

Femme de convictions, elle les exprimait sans détour avec force et détermination, toujours fidèle à elle-même. Au-delà de ses inévitables commentaires et ralleries, se cachait une femme au cœur généreux et plein de bonté, toujours prêt à rendre service à quiconque était le plus dans le besoin.

Elle est décédée le 6 septembre à l'âge de 75 ans.

Sœur Marie-Adèle ROSAR est née le 13 juin 1945 à Forbach, fille unique choyée par un papa sarrois, commerçant et handicapé en fauteuil roulant et une maman, couturière, travailleuse infatigable.

Ce contexte familial l'a obligée toute petite à se débrouiller et à prendre des responsabilités.



Dès ses 13 ans, elle entre au scolasticat de la congrégation pour y suivre des études qui aboutiront à un BAC Philo et quelques années plus tard à un CAP d'Enseignement. L'année de son BAC en 1963, elle entre au noviciat où elle choisit le nom de Sœur Thérèse. Deux ans plus tard, en février 1965, elle prononce ses 1ers vœux religieux. Sa profession définitive suivra 5 ans plus tard.

Enseignante dans l'âme, Sœur Marie-Adèle a exercé dans des écoles publiques : 3 ans à Maizières-lès-Metz, ensuite 5 ans à Guénange et à nouveau à Maizières pendant 16 ans. D'institutrice, elle est rapidement promue directrice d'école.

Alors que ce monde scolaire lui plaisait beaucoup, elle a été sollicitée en janvier 1988 par la Supérieure Générale de l'époque, pour remplacer au pied levé Sœur Marguerite Zimmer, secrétaire générale décédée dans un accident de voiture. L'année suivante, elle a été nommée dans cette même fonction par le Chapitre général et ainsi de suite pendant 3 mandats jusqu'en juillet 2007. Après un répit de 6 ans vécus dans la Communauté d'Hauconcourt, elle sera nommée une 1ère fois Supérieure générale en 2013 et pour un second mandat en 2019 qui aurait dû se terminer en 2025.

Durant ses mandats de Supérieure générale, elle assurait une mission d'autorité de Tutelle de 9 établissements scolaires de la congrégation. Elle a également été la cheville ouvrière de la Fédération « Chemin d'Emmaüs » qui rassemblent depuis plus de 20 ans la congrégation avec les Sœurs de la Providence de Ruillé et les Sœurs de l'Instruction Chrétienne de Saint Gildas des Bois. Elle se préoccupait de la formation et de la place des plus jeunes sœurs au sein de communautés vieillissantes. Elle n'oubliait pas de visiter régulièrement les 11 Communautés du Togo et les 2 de Côte d'Ivoire.

Femme de relations, d'écoute et de discernement, de dialogue et de négociation, elle était méticuleuse et aimait le travail bien fait. Elle était également proche de la nature. Femme forte et courageuse en toutes circonstances et jusqu'au bout de sa maladie, elle est décédée le 28 novembre à l'âge de 78 ans.

État civil

pour l'année 2023

MARIAGE

- Stéphane Jacquemin et Valérie ALBRECH, le 21 octobre 2023
- Sébastien LEGRAND et Nadia GARNIER, le 6 janvier 2024

DÉCÈS

- M. Jean SOUTY, le 4 novembre 2023, à Thionville
- Sœur Marie Adèle ROSAR, le 28 novembre 2023, à Vantoux
- M. Guy BOURDOT, le 5 décembre 2023, à Peltre
- M. Claude DEUTSCHLER, le 3 janvier 2024, à Metz
- Mme Bernadette TILLEMENT, le 14 janvier 2024, à Peltre

Le palmarès des prénoms :

Les prénoms les plus couramment donnés en 2023 sont :

Pour les filles : Louise sur la première marche du podium puis vient en deuxième position : Jade, et ensuite Eva et Mia sur la 3^{ème} marche.

Pour les garçons : Jules, arrive en pole position suivi de Adam, Gabriel et Louis à la deuxième place et enfin de Léo.

74 : c'est le nombre d'actes enregistrés dans le registre des décès de la Commune pour 2023, (dont 60 enfants déclarés sans vie)

2 819 actes sont enregistrés dans le registre des naissances pour 2023

Ce chiffre est en légère baisse par rapport aux années précédentes (-7,3 %).

En 2023, **1 453 garçons** et **1 366 filles** ont vu le jour sur le ban de Peltre.

Au **18 janvier 2024** nous avons déjà enregistré **135 actes** au registre des naissances de la Commune.

6 : ce sont les mariages célébrés par le Maire et ses adjoints en 2023.

Les autres activités du service Etat civil pour l'année 2023 ont été les suivantes :

- 2 PACS enregistrés ;
- 50 reconnaissances de paternité ;
- 8 changements de prénom(s) ;
- 1 changement de nom issu de la filiation ;
- 97 demandes de rectifications d'actes.

Nous avons établi :

- 1077 livrets de famille
- 9615 copies intégrales d'actes

Calendrier des manifestations

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE DES FÊTES

SAMEDI 3 FEVRIER
Goûter AS PELTRE

VENDREDI 9 FEVRIER
Loto AEA

MARDI 13 FEVRIER
AG UNC Val Saint Pierre

DIMANCHE 18 FEVRIER
Bourse Vintage
Organisée par les Petites Toupies

VENDREDI 15 MARS
Loto AEA

SAMEDI 16 MARS
1^{ère} représentation
CELAP

SAMEDI 23 MARS
Carnaval APEEP

VENDREDI 29 MARS
2^{ème} représentation
CELAP

SAMEDI 30 MARS
3^{ème} représentation
CELAP

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS AU COUAROIL

SAMEDI 10 FEVRIER
Conseil de fabrique
Réunion des confirmants

SAMEDI 16 MARS
Après-midi jeux
Organisée par l'Association Familiale

EGLISE NOTRE DAME
SAMEDI 23 MARS
Concert de Printemps avec le Chœur
des dames de l'Opéra-Théâtre
de Metz-Métropole organisé
par la municipalité